



Relevé d'information assurance voiture

Par **Leoni**, le **19/03/2018** à **10:17**

Bonjour,

J'ai un problème avec mon assurance voiture.

J'avais souscrit cette assurance en 2013 avec un bonus de 50%. En 2015, j'ai eu un accident dont ma compagnie d'assurance m'a tenu responsable. J'ai pu conserver le bonus de 50%, (option bonne conducteur sans accident pendant 30 années). Donc le bonus n'a pas été impacté en 2015 par ce dommage.

J'ai demandé maintenant un relevé d'informtion. L'assurance m'a fait parvenir un relevé qui confirme que j'ai acquis le bonus 50% en 2015, ce qu'il est faux. Elle refuse de rectifier le relevé car "votre bonus de 0.50 n'a pas été impacté mais est acquis à votre échéance au 01.06.2015".

A mon avis c'est complètement faux, car j'ai ce bonus depuis 5 années chez eux, et en raison de la refuse de mon assurance, il y a un période de 2 années ou je ne peux pas prouver le bonus 50 % vis à vis d'un nouvel assureur. Il demande attestation pour les derniers 36 mois (sans accident et bonus 50%) afin que je puisse obtenir un tarif favorable.

Quel droit ai-je pour obtenir une attestation correcte? Avec l'ancien assureur il y avait toujours des problèmes.

Merci par avance pour votre conseil.